Bien Vivre à BAGNOLES de l'Orne

- PORTRAITS
- CONSEILS MUNICIPAUX
- TRAVAUX
- DOSSIER

- Station Verte et 4ème Fleur

- COMMUNICATION
- ENVIRONNEMENT...
- CALENDRIER 2010 et 2011

Créateurs d'Équilibre

Bulletin Municipal

• Édition n°4 •

BAGNOLES DE L'ORNE en Normandie

Sommaire

- Éditorial
- Portraits 1
- Le Conseil Municipal ..... 2 à 7
- Les Travaux ..... 7 à 9
- Dossier :

Station Verte / 4ème Fleur ..... 10 à 12

- Communication ..... 13 à 14
- Environnement 15
- Civilité - responsabilité ..... 16 à 19
- Économisons l'eau 20
- Rétrospective ..... 21 à 22
- Dates à retenir ..... 23 à 24
- Infos pratiques ..... 25 à 26

Journal édité par :

Ville de Bagnoles de l'Orne
Service Communication
8 rue du Pr Louvel - BP 27
61140 Bagnoles de l'Orne

Directeur de Publication : M. Le Maire
Rédacteur en chef : M. Petitjean
Conception graphique : Régie Animation
Impression : Anquetil - 14110 Condé sur Noireau
Crédits photos : Ville de Bagnoles de l'Orne, A. Cardeur, M. Letertre, E. Marano - Image en marche

Éditorial

Chers amis,

La saison s'est achevée avec des signes significatifs de reprise de nos activités thermales et touristiques et nous devons nous réjouir d'avoir passé cette crise avec le minimum de casse.

Une nouvelle entente cordiale s'est établie avec nos partenaires économiques qui ne peut que confronter notre promotion.

La commune s'est vue attribuer une quatrième fleur grâce aux élus qui m'ont permis de poursuivre la politique d'accueil et à nos services particulièrement compétents dans le fleurissement.

La mise en route administrative de nos grands travaux est en cours (piscine, gare, enfouissement des réseaux électriques, vidéo protection). La première révision adoptée du plan local d'urbanisme (PLU) va permettre aux Thermes de mener leur projet de construire un deuxième site thermal orienté vers la remise en forme et l'accueil des familles.

La Ville continue son développement malgré les embûches et les événements extérieurs, les obstacles et les difficultés de toutes sortes.

Les élus travaillent et je les en félicite...

Soyez bien sûrs qu'avec eux je poursuis ma mission qui est de continuer la modernisation de notre ville quel que soit le travail que cela impose et les petites incompréhensions qui peuvent en naître. Malgré ma disponibilité et celle de mes adjoints, il n'est pas évident que tout le monde ait toujours au bon moment les détails qui les aideraient à mieux comprendre nos projets.

Profitez encore de quelques temps de repos avant la saison et au 20 janvier prochain pour la cérémonie des voeux.

Bonne et heureuse année 2011.

Dr René JAMBON,
Maire de Bagnoles de l'Orne.

M. Jean-Michel MELEUX
Actuel Directeur Général des Services

Après une licence de Lettres, une formation en Droit et la réussite en 1973 à l'examen départemental de secrétaire de ville de 2 000 à 5 000 habitants, M. Jean-Michel MELEUX est recruté en octobre 1974 par le Dr Pierre NOAL alors Député-Maire de Tessé la Madeleine.

Aussitôt arrivé, il suivra l'immense chantier qu'a été la création du Centre de Rééducation et de Médecine Physique. Il en est resté, jusqu'au décés du Dr Noal, le secrétaire de l'association.

Aux côtés de M. Georges BERNARD, actuel Maire honoraire de la commune, il œuvra à la réalisation de la salle polyvalente mais aussi à la modernisation de la commune de Tessé la Madeleine.

Il poursuit la gestion des dossiers avec le Dr Marcelin GEORGES qui succède à M. Georges BERNARD en qualité de Maire de Tessé la Madeleine.

Avec Mme Monique PRIGENT, alors secrétaire générale de la commune de Bagnoles de l'Orne, et sous l'impulsion de M. Jean Pierre BLOUET, conseiller général, M. Jean-Michel MELEUX bâtit les contours de la communauté de commune ayant existé entre Bagnoles de l'Orne et Tessé la Madeleine.

Depuis la fusion, il assiste le Dr René JAMBON, Maire de Bagnoles de l'Orne, dans les projets de développement de la Station Thermale et de réorganisation de l'ensemble des services de la collectivité.

Après 36 ans à l'écoute de nos concitoyens, M. MELEUX a décidé de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée. Il va, avec son épouse, elle-même jeune retraitée de la fonction publique territoriale, passer maintenant du bon temps en Touraine.

Pour autant, ce sera sûrement avec plaisir qu'il reviendra nous visiter de façon amicale.

Merci à vous, Jean-Michel MELEUX, pour tout ce que vous avez apporté et fait grandir dans notre belle Station. Bonne retraite !

M. Alexandre GUY
Nouveau Directeur Général des Services de la Ville de Bagnoles de l'Orne

Après avoir obtenu une maîtrise de droit public et une maîtrise de management et de gestion des entreprises, spécialité collectivités locales, il a obtenu un DESS administration des collectivités territoriales.

Il a commencé sa carrière en 2004 en tant que responsable du service des finances du SIVOM de Haute Tarentaise (établissement public regroupant les communes Bourg Saint Maurice/les Arcs, Tignes, Val d'Isère, Sainte Foy Tarentaise, Montvalezan/La Rosière, Villaroger et Les Chapelles - SAVOIE).

Il a ensuite pris la direction de ce syndicat qui a été transformé en communauté de communes le 1er janvier 2007.

Enfin, depuis bientôt deux ans, il occupe le poste de Directeur Général des Services de la commune de Brides-les-Bains, station thermale (spécialisée dans le traitement de la surcharge pondérale) et de sports d'hiver (reliée au domaine skiable des trois vallées).

M. GUY prendra ses fonctions de Directeur Général des Services de notre commune à compter du 14 février prochain.

Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille, la bienvenue et une pleine réussite dans l'exercice de ses missions futures au sein de la collectivité.

Les brèves du Conseil Municipal

1. Séance du 22 février 2010

- ***Orientations budgétaires 2010***

L'excédent de fonctionnement pour 2009 s'élève à 1 244 607,77 € (+301 559,14 € par rapport à 2008).

Pour 2010, les recettes risquent d'être en diminution. Baisse des 2 premiers versements du produit des jeux de 25% et de la DGF d'environ 29 000 €.

Il faudra également tenir compte de la situation actuelle du marché immobilier dans la prévision des droits de mutation.

La réforme de la taxe professionnelle sera neutre en 2010.

Les crédits prévisionnels pour le budget d'investissement 2010 seront de l'ordre de 2 000 000 €.

Ces crédits permettent de financer les dépenses concernant le capital des emprunts, les restes à réaliser engagés en 2009 et les projets suivants :
- L'acquisition du bâti de la gare,
- La mise en place d'une vidéo-protection,
- Une aire de jeux multisports,
- Des sanitaires au marché couvert,
- Des travaux de voirie, d'éclairage public et de bâtiments,
- L'acquisition de matériels.

- ***La dénomination de commune touristique***

Dans le cadre de la réforme prévue par le décret du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux Stations classées de tourisme, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure simplifiée.

- ***Site de la gare***

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la démolition du bâtiment anciennement à usage de foyer dortoir pour les mécaniciens SNCF.

- ***Tarifs concession cimetière***

Le Conseil Municipal rappelle que les concessions pour un terrain de 2 m² sont destinées à recevoir 2 corps, sauf exceptionnellement et après procédure d'exhumation, un regroupement sur une place pour en libérer une permettant alors l'accueil de 3 corps maximum et que le columbarium est destiné à recevoir 2 urnes par case,
Les tarifs ci-dessous sont applicables à compter du 1er mars 2010 :
- Concession trentenaire (30 ans) : .....70,00 €
- Concession perpétuelle : .....140,00 €
- Columbarium :

- Première prise de possession : ..... 730,00 €
- Location pour les 30 premières années : ..... 180,00 €
- Renouvellement à l'expiration des 30 premières années ....180,00 €

- ***Projet d'aménagement aux abords du Château***

Le Conseil Municipal confie au cabinet TOPDESS la maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement des abords du Château et de l'allée Aloïs Monnet, avec un relevé topographique, une étude avant projet et projet.

- ***Travaux de VRD Place du Marché couvert***

Le Conseil Municipal confie au cabinet TOPDESS la maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de VRD Place du Marché couvert avec relevé topographique 450 € et étude avant projet et projet 650 €.

- ***Travaux sur voirie récente***

Le Conseil Municipal décide l'interdiction de tout terrassement, sauf cas de force majeur, dans une voie objet d'un aménagement, pendant 10 ans à compter de la date de réception des travaux.

- ***Travaux au local chaufferie de la piscine***

L'entreprise Menuiserie Deslandes se voit confier des travaux d'isolation dans le local chaufferie de la piscine, avec fourniture et pose de cloisons et d'une porte coupe-feu.

- ***Organisation d'une brocante***

Mesdames THIERRY et HABIT sont autorisées à organiser une brocante le 2ème dimanche de chaque mois d'avril à décembre.

2. Séance du 7 avril 2010

- ***Compte administratif 2009***

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTE			
Prévision budgétaire totale A	6 298 876,34	5 584 000,00	11 882 876,34
Titres de recettes émis * B	5 457 904,14	5 961 149,50	11 374 746,50
Restes à réaliser C	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser D	0,00	0,00	0,00
DÉPENSE			
Autorisations budgétaires totales E	6 298 876,34	5 584 000,00	11 882 876,34
Engagements F	0,00	0,00	0,00
Mandats émis * G	4 257 981,83	4 716 341,73	8 974 323,56
Restes à réaliser H	0,00	0,00	0,00
Dépenses engagées non mandatées I = F - G	435 656,53	0,00	435 656,53
Dépenses engagées non mandatées (et non mandatées) J = F - H			
RÉSULTAT			
Résultat de l'exercice			
Solde d'exécution			
(B - G) Excédent	1 200 922,31	1 244 807,77	2 535 630,08
(G - B) Déficit	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser			
D - (I + J) Excédent	0,00	0,00	0,00
H + J - D Déficit	435 656,53		435 656,53
Résultat reporté			
Excédent			
Déficit	962 814,84	0,00	962 814,84
Résultat cumulé			
Excédent	325 967,63	1 244 807,77	1 570 575,40
Déficit	0,00	0,00	0,00

* Après déduction des annulations de titres et de mandats.

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET
(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution de l'exercice (3)	Résultat de clôture (1)+(2)+(3)
Investissement	962 814,84		+ 1 200 922,27	+ 325 967,63
Fonctionnement	- 962 814,84	- 962 814,84	+ 1 244 807,77	+ 1 244 807,77
TOTAL	0,00	- 962 814,84	+ 2 535 630,04	+ 1 570 575,40

- ***Affectation des résultats 2009 - Commune***

L'excédent de fonctionnement au 31/12/2009 s'élève à 1 244 607,77 euros. Ce résultat de fonctionnement a été affecté comme suit :

1/ Exécution du virement à la section d'investissement 1068 : 900 000,00

2/ Affectation complémentaire en réserves : 0
3/ Affectation en report à nouveau créditeur : 002 excédent de fonctionnement reporté : 344 607,77

- ***Budget primitif 2010 - Commune***

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2010, qui s'équilibre en recettes et dépenses :
Section fonctionnement à : 5 805 000,00 €
Section investissement à : 2 686 000,00 €

- ***Service de transport public urbain : avenant***

Suite aux réunions de la Commission Transport Urbain, des modifications de trajet et d'horaires sont actées, favorisant ainsi l'augmentation des rotations des bus et la réduction du temps de trajet.

- ***Redevance occupation des trottoirs***

La redevance annuelle d'occupation des trottoirs est fixée :
- Par les commerces alimentaires à raison de 50 € par mètre carré,
- Par les commerces non alimentaires à raison de 25 € par mètre carré.

- ***Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme***

La 73ème Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme se déroulera à Flers du 31 juillet au 7 août 2011.

À cette occasion, Bagnoles de l'Orne sera ville d'accueil le 1er août 2011.

- ***Requête présentée contre l'antenne TNT***

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre en date du 26 mars 2010 du Tribunal administratif de Caen relative à la requête présentée par la Communauté de Communes du Pays Fertois contre l'arrêté du 14 janvier 2010 autorisant l'implantation d'une antenne TNT sur le territoire de la commune de Bagnoles de l'Orne.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à défendre dans cette affaire et lui donne tout pouvoir à cet effet.

- ***Élection d'un délégué à la Régie du Camping***

Monsieur Daniel CASTEL est élu membre de la Régie du Camping en remplacement de Monsieur Laurent Fléchard.

- ***Élection d'un délégué au syndicat mixte de l'aérodrome***

Monsieur Olivier PETITJEAN est désigné membre du Syndicat Mixte de l'aérodrome de Bagnoles de l'Orne et du Pays Fertois en remplacement de Monsieur Laurent Fléchard.

- ***Aménagement des bureaux au Château***

En vue de l'aménagement de la grande salle située au 1er étage du Château - Hôtel de Ville.

L'atelier JSa, cabinet d'architectes de La Ferté-Macé est retenu pour une mission de maîtrise d'oeuvre incluant les études préliminaires, l'avant-projet sommaire et détaillé, le dossier administratif, le projet de construction, le dossier de consultation des entreprises, l'assistance à l'établissement des marchés d'entreprises, la direction des travaux et les opérations liées à la réception des travaux.

3. Séance du 3 mai 2010

- ***Acquisition gare : signature promesse de vente***

Monsieur le Maire est autorisé à signer la promesse synallagmatique de vente relative à l'immeuble de l'ancienne gare SNCF.

- ***Centre Hospitalier Intercommunal des Andaines***

Monsieur Robert GLORIOD est désigné pour représenter la commune au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal des Andaines.

- ***Centre d'Animation : travaux***

La remise en état de l'escalier d'accès et du parvis du Centre d'Animation est confiée à l'entreprise EM Maçonnerie.

- ***Étude sur les commerces - bilan - futur - CCI***

En vue de la réalisation d'une étude prospective relative aux commerces de la station, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à celle-ci par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers - Argentan.

- ***Fleurissement***

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rendu au Conseil Général lors de la remise des prix des villes et villages fleuris et fait savoir que la commune de Bagnoles de l'Orne va déposer un dossier en vue de l'obtention d'une 4ème fleur.

- ***Vidéo protection***

Le Conseil Municipal confirme sa décision d'installer une vidéo surveillance dans la ville et sollicite une aide financière au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance de la Préfecture.

4. Séance du 7 juin 2010

- ***Charges de fonctionnement des écoles***

Par la délibération du 13 mars 2006, la collectivité fixa à 232 € par élève la participation demandée aux communes voisines. Or, le coût par élève établi au vu de la comptabilité 2009 s'élève à 1 456,27 € pour un élève de classe maternelle et 756,18 € pour un élève de classe primaire.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'appliquer progressivement l'augmentation due à ces nouveaux coûts aux communes de résidence à compter de la rentrée scolaire de septembre 2010, à raison d'un tiers sur 3 ans.

Il est consenti un abattement de 25% sur la contribution pour les communes de résidence qui, ayant une capacité d'accueil suffisante dans leurs établissements, ont donné un accord à la scolarisation d'enfants dans notre commune.

- ***Tennis : contrat de délégation de service public***

Le Conseil Municipal prend la décision de prolonger les contrats d'occupation de service public et du domaine public du Complexe Tennistique, passé avec la Société Passing-Shot de 12 mois, soit jusqu'au 31 août 2011.

- ***Acquisition ensemble bâti SNCF «La Gare»***

Le Conseil Municipal décide d'acquérir l'ensemble bâti SNCF « la

Gare » cadastré AK 283-284-292 d'une superficie totale de 1145 m² au prix de 90 800 €, hors frais, taxes et droits.

- ***Convention hippodrome***

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de réétudier et renégocier les termes de la convention, la liant à la Société des Courses, décide de dénoncer la convention en date du 2 mai 2009, relative à la mise à disposition de l'hippodrome, en vue de sa renégociation.

- ***Acquisition de deux véhicules***

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un véhicule polybenne de marque Renault Maxity et décide également l'acquisition d'un véhicule électrique de marque Goupil.

- ***Régie Animation : élection d'un délégué***

Le Conseil Municipal élit Monsieur Yves TERRIER en tant que membre de la Régie Animation suite à la démission de Monsieur Pierre-Yves MOTTIER.

- ***Accessibilité réfection trottoir***

L'accessibilité et le cheminement du trottoir au droit du Béryl comportent de nombreuses anomalies source de risques pour les piétons, il est décidé de procéder à sa réfection.

- ***Parcelle / Émetteur TNT***

L'installation de l'émetteur TNT sur un terrain proche du supermarché Super U feront l'objet d'un contentieux.

Il est proposé de mettre à disposition de la Société Itas Tim la parcelle dont la commune est propriétaire, sur laquelle est implanté un château d'eau hors d'usage appelé à être démoli très prochainement, pour lui permettre d'y installer définitivement son émetteur TNT.

- ***Convention communication avec le Conseil Général***

Une subvention de 61 000 € est attribuée à la commune par le Conseil Général pour financer le plan de communication 2010.

M. Le Maire est autorisé à conclure une convention avec celui-ci définissant les objectifs à réaliser par la commune dans le cadre de son plan de communication et le soutien financier du Département pour la réalisation des objectifs fixés.

- ***Parc Naturel Régional Normandie-Maine - Automne Gourmand***

La Fête du Parc Naturel Régional Normandie-Maine aura lieu le 11 septembre 2010, à la même date que l'Automne Gourmand. Il est donné connaissance du projet d'organiser une manifestation commune sous forme notamment d'une liaison Carrouges-Bagnoles de l'Orne à pied, à vélo, à cheval, à roller et en véhicules électriques.

Il est décidé de la location de véhicules gyropodes, de marque Segway à l'occasion de cette journée.

- ***Dénomination commune touristique***

Monsieur le Maire donne connaissance de l'arrêté préfectoral en date du 17 mai 2010, portant dénomination en « commune touristique » de la commune de Bagnoles de l'Orne au titre du code du tourisme pour une durée de 5 ans.

5. Séance du 21 juin 2010

- ***Hippodrome : société des courses***

Madame Estelle KRANZLIN, Conseillère Municipale, membre de la Société des Courses fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 11 juin 2010 au Château - Hôtel de Ville. Au cours de cette réunion, la suppression des courses prochaines a été abordée, ainsi que leur transfert sur l'hippodrome d'Argentan. Il a été précisé qu'il n'était pas possible d'accepter que la piste serve à autre chose que des courses hippiques.

Monsieur BLOUET fait savoir que deux membres de l'association de l'Automne Gourmand ont obtenu un accord verbal de Monsieur le Président de la Société des Courses pour utiliser la piste et fait part de son étonnement quant à la décision négative prise ensuite par l'Assemblée Générale de la Société des Courses.

Le Conseil Municipal fait savoir que la commune n'a jamais eu l'intention de supprimer les courses hippiques à Bagnoles de l'Orne auxquelles la ville est très attachée,

Il confirme une nouvelle fois son attachement à ces manifestations hippiques pour lesquelles la commune apportera, comme par le passé, son concours qui a fait l'objet d'une lettre en date du 17 juin adressée à Monsieur le Président et il indique que la Société des Courses pourra disposer de l'hippodrome dès début juillet et réaffirme que la dénonciation de la convention à effet du 9 septembre 2010, n'entache nullement ni ne modifie les conditions de déroulement des courses de juillet et août prochains.

Il précise que la dénonciation de la convention est faite dans le but de renégocier cette dernière avec la Société des Courses de Bagnoles de l'Orne afin de permettre à chaque partie de pouvoir pleinement utiliser l'équipement dans le respect des contraintes s'imposant à chacun,

Il confie à Madame Estelle KRANZLIN le soin de transmettre la position du Conseil Municipal lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société des Courses de Bagnoles de l'Orne à laquelle elle est convoquée le 22 juin 2010.

- ***Panneau lumineux***

Monsieur Olivier PETITJEAN fait part de la mise en service d'un panneau lumineux d'information face au Centre d'Animation, rue Professeur Louvel.

6. Séance du 5 juillet 2010

- ***Parking face au Casino***

Monsieur le Maire rappelle que le Groupe Émeraude, propriétaire du Casino, possède également le parking situé en face,

avenue Robert Cousin dont l'accès se fait sur une parcelle appartenant à la commune.

La direction du Casino souhaite qu'un acte juridique concrétise cet accès.

Le Conseil Municipal charge Maître GUIBERT, notaire à Bagnoles de l'Orne, d'étudier la solution à apporter à ce dossier.

- ***Cession immeuble AD 5 rue Margeron***

Monsieur le Maire donne connaissance de l'évaluation immobilière de France Domaine pour l'immeuble sis 1 boulevard Louis Margeron (ancienne école).

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente cet immeuble au prix de 467 000 €.

- ***Numérotation et dénomination des rues***

Monsieur Robert GLORIOD donne connaissance du travail réalisé par le Groupe de Travail chargé de la numérotation et la dénomination des rues.

Il fait savoir que 400 anomalies ont été relevées sur l'ensemble de la commune, dont certaines sont à traiter en priorité.

Le Conseil Municipal autorise le Groupe de Travail chargé de la numérotation et la dénomination des rues à procéder à la refonte de la numérotation des rues de Bagnoles de l'Orne.

- ***Numérisation du cadastre***

Le Conseil Municipal décide de numériser le cadastre de la commune.

- ***Convention avenir espoir 2000***

L'Union des Commerçants ne pouvant organiser le vide-grenier de la Sainte Madeleine, le Conseil Municipal charge l'Association « Avenir Espoir 2000 », qui organise le vide-grenier de Saint-Michel des Andaines, de l'organisation du vide-grenier de la Sainte Madeleine mais aussi du marché de Noël et de la Foire des Andaines. Les recettes, après déduction des frais engagés par l'Association, seront partagées à parts égales.

- ***Projet « Monts et Marches de Normandie-Maine »***

Suite à la présentation faite par le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, au cours d'une précédente réunion, relativement au Projet « Monts et Marches de Normandie-Maine », le Conseil Municipal décide de lui confier une mission d'étude relative à la mise en valeur des sites naturels remarquables de Bagnoles de l'Orne du point de vue géologique.

- ***Personnel***

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur MELEUX, Secrétaire Général, sera à la retraite courant 2011 et quittera la mairie fin janvier.

- ***Établissement Thermal***

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré Monsieur SÉRAFINI, Président Directeur Général des Thermes de Bagnoles de l'Orne, au sujet du projet de construction, boulevard de la Gatinière, d'une résidence hôtelière dans le cadre des cures de remise en forme.

- ***Centre d'Animation - garde corps***

Le garde-corps situé derrière le Centre d'Animation au-dessus des grottes présentant des points de faiblesse qui risquent de compromettre la sécurité des personnes, il est décidé de procéder au remplacement dès que possible des tronçons les plus usagés après travaux préparatoires exécutés par les Services Techniques.

- ***Complexe tennistique - poteaux***

Le Conseil Municipal décide du confortement de 4 poteaux de charpente dégradés par les eaux de pluie et de la mise en place de « casquettes » pour préserver des intempéries les menuiseries bois des ouvrants extérieurs.

- ***Office de tourisme - élection d'un membre***

Le Conseil Municipal désigne Madame Marie-Françoise MOCHE pour représenter la commune au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme en remplacement de Madame Pascale LE COZ.

7. Séance du 19 juillet 2010

- ***Plan local d'urbanisme : 1ère révision simplifiée***

Le Conseil Municipal décide d'approuver la révision simplifiée du plan local d'urbanisme résultant du projet des Thermes.

- ***Droit de préemption urbain***

Le Conseil Municipal décide d'étendre le droit de préemption urbain institué par délibération du 21 février 2008 à la zone 1AUt objet de la 1ère révision simplifiée approuvée ce jour.

- ***Casino : renouvellement autorisation de jeu***

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier reçu du Casino en date du 15 juillet 2010 indiquant que l'autorisation de jeu arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de l'autorisation de jeu du Casino de Bagnoles de l'Orne et à l'exploitation, conformément au cahier des charges en vigueur, d'une table de Black jack supplémentaire et d'une table de Poker (sous la forme du Poker Omaha ou Texas Hold'em Poker) ainsi que de vingt machines à sous supplémentaires portant le parc du Casino de Bagnoles de l'Orne à 150 machines.

- ***Agenda communal***

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation par la Société Média Diffusion Conseil d'un agenda communal pour l'année 2011.

8. Séance du 6 septembre 2010

- ***Plan communal de sauvegarde***

Le Conseil Municipal, après présentation par M. Le Maire, approuve le Plan Communal de Sauvegarde établi et le charge d'accomplir les formalités nécessaires à la diffusion de ce PCS,

- ***Création d'un EPIC Régie Animation - OTSI***

Monsieur Olivier PETITJEAN a rappelé le projet de la commune de regrouper ses activités de tourisme, actuellement assurées par plusieurs structures, en un Établissement Public Industriel et Commercial. Le Cabinet David BICKERT Conseil, auquel la commune a confié une mission de diagnostic et de préconisation, a fait parvenir son rapport final.

Monsieur Olivier PETITJEAN fait part des conclusions de Monsieur BICKERT relativement au scénario retenu de fusion de l'Office de Tourisme, de la mission promotion de la commune et de la Régie Animation au sein d'un EPIC Office de Tourisme, et donne connaissance du calendrier prévisionnel pour la mise en place de cet EPIC dont le démarrage opérationnel aura lieu le 1er janvier 2012.

Le Conseil Municipal décide de créer un EPIC Office de Tourisme, issu de la fusion de l'Office de Tourisme, de la mission promotion de la commune et de la Régie Animation.

- ***Accès parking Casino***

Il est proposé de passer la rampe d'accès, propriété de la commune, dans le domaine public afin de simplifier les démarches liées à l'utilisation de cette rampe et de céder à SOGECOM, filiale du Groupe Émeraude, la partie du parking propriété de la commune.

- ***Tarifs repas - année scolaire 2010-2011***

Les tarifs des repas, à compter du 1er octobre 2010, sont fixés comme suit :
- Repas enfant : 3,92 €
- Repas adulte : 5,37 €
- Repas adulte portage à domicile : 6,25 €

- ***Hippodrome : création d'une commission***

Le Conseil Municipal décide la création d'une commission extra-municipale chargée d'étudier une convention pour l'organisation des courses hippiques et l'organisation de manifestations compatibles avec les infrastructures de l'hippodrome de Bagnoles de l'Orne et désigne comme membres de la commission : Monsieur Olivier PETITJEAN, Monsieur Benoît DUBREUIL, Madame Estelle KRANZLIN, Monsieur Alain LEFÈVRE, Monsieur Paul MORIN, Monsieur Jean-François MARC.

- ***Élection d'un délégué au syndicat mixte aérodrome***

Monsieur Alain LEFÈVRE est désigné membre du Syndicat Mixte de l'aérodrome de Bagnoles de l'Orne et du Pays Fertois en remplacement de Mme Pascale LE COZ.

- ***Régie Animation - Élection d'un membre***

Le Conseil Municipal désigne Madame Estelle KRANZLIN en tant que membre de la Régie Animation en remplacement de Mme Pascale LE COZ.

- ***Régie du Camping - Élection d'un membre***

Le Conseil Municipal désigne Madame Manuela CHEVALIER en tant que membre de la Régie du Camping remplacement de Madame Pascale LE COZ.

- ***Tour de Normandie 2011***

Le 31ème Tour de Normandie se déroulera du 21 mars au 27 mars 2011. Bagnoles de l'Orne serait ville étape pour une arrivée le 26 mars 2011 et ville de départ le 27 mars 2011.

Le coût de cette organisation est de 18 000 € voté sous forme d'une subvention au bénéfice de l'Association « Tour de Normandie Caen Organisation ».

- ***Vidéo-protection***

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Préfet de l'Orne par lettre du 6 avril 2010 lui a fait savoir que Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales avait décidé d'accorder à la commune une aide de 30 200 € destinée au financement d'un système de vidéo-protection dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

9. Séance du 4 octobre 2010

- ***Taxe locale d'équipement***

Le Conseil Municipal décide de porter le taux de la taxe locale d'équipement à 2%.

- ***Taxe locale sur l'électricité***

Le Conseil Municipal décide de porter le taux de la taxe locale sur l'électricité à 8%.

- ***Cession de terrain : parcelle AE 131***

Le Conseil Municipal décide la vente de la parcelle AE 131 à Thalie Spa, au prix de 5 € et précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

- ***Gendarmerie : résiliation du bail***

Le Conseil Municipal décide de renoncer au projet de bail emphytéotique administratif avec la Société Nationale Immobilière et de dénoncer le bail de la location de la caserne de gendarmerie en vue de sa renégociation,

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la réhabilitation de la gendarmerie.

- ***Régie Animation : Mini-Golf***

Monsieur Olivier PETITJEAN donne connaissance du bilan de l'exploitation du mini-golf qui est désastreux.

Il précise que cet équipement est en mauvais état et que sa réhabilitation représenterait un coût important.

Le Conseil Municipal décide de mettre fin à l'exploitation du mini-golf sis Place du Général de Gaulle et précise qu'aucun projet immobilier n'est envisagé sur le terrain du mini-golf.

- ***Recrutement du Directeur de l'EPIC***

Le Conseil Municipal accepte la proposition de mission du cabinet David Bickert Conseil en date du 31 août 2010 pour l'accompagnement du recrutement du directeur de l'Epic.

- ***Tournoi International de tennis : subvention***

Le tournoi international masculin de tennis aura lieu du 22 au 30 janvier 2011. Ce tournoi est un tournoi à 10 000 $ avec hébergement. Le Tennis Club de Bagnoles de l'Orne sollicite une subvention d'un montant de 13 000 €.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € au Tennis Club de Bagnoles de l'Orne étant précisé qu'une subvention complémentaire de 3 000 € pourra être versée au regard du budget réalisé si besoin est.

- ***Service des transports publics urbains***

Le marché de Transports Publics Urbains arrive à échéance le 31 décembre 2010.

La Commission Transport Urbain, réunie le 28 septembre 2010 a proposé de retenir pour le cahier des charges du futur marché de Transports Publics Urbains les points non exhaustifs suivants :
- Service Public gratuit
- Fourniture du matériel : deux véhicules identiques de 20 à 30 places
- Accès pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite)
- Service de nuit pour certaines manifestations / service de dimanche et jours fériés pour les élections
- Durée du marché : 5 ans
- Véhicules logotypés Bagnoles de l'Orne...

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de réécrire la totalité des pièces du marché, décide de lancer une consultation pour une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, pour la totalité de la procédure, de la préparation du dossier de consultation des entreprises à l'attribution du marché et de solliciter

une dérogation pour la prolongation de 2 mois du marché actuel passé avec les Ambulances tesséennes.

- ***Convention pour subvention***

Le Conseil Municipal décide, pour toute subvention de la commune d'un montant égal ou supérieur à 4 000 €, d'établir une convention précisant les droits et obligations de l'association bénéficiaire.

- ***Dénomination de voirie***

Monsieur Robert GLORIOD informe qu'il a été saisi d'une demande de modification du nom de l'Impasse de la Guéronnière, suite à une confusion entre le nom de cette impasse et celui du Hameau de la Guéronnière.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'impasse de la Guéronnière, le nom d'« Impasse du Château de Couterne ».

- ***Plaques de rue***

Le Conseil Municipal décide d'opter pour des plaques de rue à fond beige sans écusson et de procéder au changement des panneaux au fur et à mesure des besoins.

10. Séance du 25 octobre 2010

- ***Parking avenue Robert Cousin***

Le Conseil Municipal décide le classement dans le domaine public d'une emprise de terrain d'une superficie de 115 m² de la parcelle AK 198 (rampe d'accès au parking en face du Casino) et décide de céder à SOGECOM une surface de terrain de 206 m² de la parcelle AK 198 au prix de 2 060 €.

- ***Cession d'une partie de la parcelle AR 30***

Le Conseil Municipal décide la cession à la société Claude Jean Investissement d'une surface de terrain de 9 950 m² de la parcelle AR 30 (ancien terrain de foot) au prix de 10,90 € / m², soit 108 455 €.

- ***Service des transports publics urbains***

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'association Service Public 2000 pour la mission d' Assistant à maîtrise à ouvrage et autorise Monsieur le Maire à passer la commande correspondante.

- ***Foire aux antiquités, à la brocante et aux collections***

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur Jean-Paul WARTEL relative à l'organisation de la 21ème Foire aux Antiquités, à la Brocante et aux Collections qui aura lieu le 14 août 2011 dans les mêmes conditions qu'en 2010.

- ***Direction Générale des Services***

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre du recrutement d'un Directeur Général des Services, en remplacement de Monsieur MELEUX, le choix s'est porté sur Monsieur Alexandre GUY, Directeur Général des Services de Brides les Bains, qui prendra ses fonctions par mutation le 14 février 2011.

Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement

Après avoir finalisé en 2009 les travaux de mise en conformité et de sécurisation sur le site de Saint Ursin d'où provient l'eau qui alimente Bagnoles de l'Orne et Saint Michel des Andaines, nous avons procédé au mois de septembre dernier à la démolition du Château d'Eau situé Boulevard Lemeunier de la Raillère.

Mi-novembre ont débuté les travaux de suppression de l'encorbellement au pont de la Vée Boulevard Auguste GAUTIER et la mise en place d'un poste de relèvement. Ces travaux sont faits dans le cadre du plan de prévention des risques d'inondation.

Un autre chantier a également débuté, celui-ci se déroule sur la canalisation qui va de Saint Ursin à Bagnoles de l'Orne (13 km) et concerne la pose de vannes et la réfection de la canalisation au niveau du Pont de Cossé situé sur la commune de Saint Patrice du désert.

Nous vous encourageons à régler par prélèvement automatique mensuel votre facture d'eau et assainissement. Le non règlement de votre facture d'eau dans les délais mentionnés sur celle-ci peut nous conduire à mettre un terme à votre alimentation en eau.

Si vous avez besoin, vous pouvez consulter le secrétariat du SIEA au 02 33 37 11 76 et notre service technique (y compris le week end et les jours fériés) au 02 33 37 81 43.

Les Travaux

Achat d'un véhicule électrique et d'un tracteur aux espaces verts
Achat de bancs
Juvigny-sous-Andaine
La Chapelle d'Andaine
D335
GOLF
GR22
STADE
Réfection du parvis, Travaux électricité et chauf Installation d'un pannea lumineux
Juvigny-sous-Andaine
La Chapelle d'Andaine
Travaux réseau pluvial et voirie, réfection trottoirs et bordure
CENTRE DE MÉDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION
Travaux de chauffage
Travaux de mise en conformité
COMMUNS DU CHÂTEAU
Centre de Sports et de Réceptions
BAGNOLES DE L'ORNE
en Normandie
Travaux émulsion, gravillonage Remise en état chauffage Défibrillateur
Réfection trottoirs, bordures, chaussée en cours
Pierre Vivet
PARC PUBLIC ET ARBORETUM
GROUPE SCOLAIRE LANCELOT
Place de la Pétition de l'an X
Rue
Avenue du Dr Noal
Avenue du Dr Joly
LE PARC CENTRE DE SOINS DE SUITE
RÉSIDENCE DE LA FORÊT
ÉGLISE
Défibrillateur
Javains
LA VÉE
Juvigny-sous-Andaine
La Chapelle d'Andaine
Rue de
Avenue du Président Coty
Couterne
Château
CAMPING
Travaux de soutènement d'un talus
Mise aux normes des boîtiers électriques
Columbarium
D24
Tessé-Froulay
Haleine
Couterne
Tessé-Froulay
Lassay-les-Châteaux
MAYENNE
LAVAL
Couterne
ALENÇO
LE MANS

Domfront
LE MONT ST MICHEL
FLERS
La Sauvagère
Saint Michel des Andaines
Vers Prieuré St Ortaire
GOLF
Reclassement en 1ère catégorie et réfection écurie
LA VÉE
HIPPODROME
PIERRES PLATES
Avenue Robert Cousin
Avenue des Pierres Plates
Démolition d'anciens locaux
Travaux d'émulsion / gravillonnage
CASINO
PLACE DE LA TANIÈRE
Sentier de l'Avenir
SQUARE DE CONTADES
Av. Ph. du Rozier
PARCOURS SANTÉ
CENTRE D'ANIMATION et de CONGRES
LAC
PLACE DE LA GARE
Dr Poulain
OFFICE DE TOURISME et POINT INFO SNCF
Rue des Casinos
Réfection des trottoirs
Travaux d'entretien, mise en conformité technique et réfection accès
Petits jeux
Place Melidon
ROC AU CHIEN
ÉGLISE
Avenue du Dr Paul
PISCINE MUNICIPALE
PARIS CAEN
Argentan
Briouze
La Ferté Macé
Avenue de la Ferté - Macé
CD235
CHÂTEAU HÔTEL DE VILLE
GR22
Rue du Pt Louvel
ETABLISSEMENT THERMAL
Boulevard
MUSÉE
COMPLEXE TENNISTIQUE MAXIME MERLIN
Travaux émulsion dans cheminement du parc
Réfection trottoirs, bordures et chaussée
MINI-GOLF
Rue de la Couterne
Rue Albert Faul
Aménagement de l'accès et travaux entretien douches
Défibrillateur
PARC DES THERMES
Chalvet
Christophe Raillère
Réfection trottoirs et bordures en cours
Travaux de mise en sécurité
D916
CRÈCHE
Boulevard L. Mangeron
Boulevard de la Gatinière
GENDARMERIE
Couterne
ALENÇON
LE MANS
Lassay-les-Châteaux
MAYENNE
LAVAL
Couterne
ALENÇON
LE MANS

Label Station Verte

Congrès national du réseau des « Stations Vertes » à Vernet les Bains.

La Station Thermale et Touristique de Bagnoles de l'Orne était présente, par l'intermédiaire de M. le Maire, le Dr René Jambon, accompagné d'André Cardeur, au congrès annuel du Label « Station Verte » qui s'est tenu du mercredi 13 au vendredi 15 octobre 2010, dans la charmante station thermale de Vernet-les-Bains, dans les Pyrénées-Orientales.

Ce deuxième congrès auquel participait Bagnoles, après celui de 2010 qui se passait au Lac de Vassivière, a regroupé plus de 200 participants et 50 accompagnants ; Maires, élus locaux, responsables de Station, d'Office de Tourisme et différents professionnels œuvrant dans le développement du tourisme de leurs collectivités territoriales respectives, membres du réseau.

Après l'accueil chaleureux du Président des Stations Vertes Noël Ravassard et du directeur Philippe Bernez, ainsi que Madame Brigitte Jalibert Maire de Vernet, où fut remise la traditionnelle sacoche du parfait congressiste, une allocation de bienvenue s'est déroulée dans le grand théâtre du Casino.

Ensuite les demi-journées de travail suivantes se répartissaient selon les ateliers auxquels s'étaient inscrits les congressistes au préalable.
Ces séances furent consacrées à diverses thématiques sur des sujets d'actualité tels que ; la réforme du classement des Offices de Tourisme, les évolutions de l'hôtellerie de plein air, mais aussi des ateliers techniques sur : l'accueil des familles, France vélo tourisme, le label « Clef Verte », sans oublier « Comment animer votre réseau Station Verte sur le terrain ».
Bagnoles pour sa part a déjà fixé les drapeaux en ville, posé les panneaux aux entrées, ajouté le logo « Station Verte » interactif sur la page d'accueil de notre site Web…

Des visites furent organisées pour les accompagnants telles que la citadelle de Villefranche de Conflent, bâtie par Vauban et inscrite à l'UNESCO, le vieux village de Vernet, le site minier de Taurinya suivie d'une conférence sur la méthanisation et le tourisme durable, l'Abbaye de Saint Michel de Cuxa, l'Eglise Saint Pierre de Prades et la visite d'un atelier de fabrication de bijoux catalans, etc…
L'assemblée Générale Ordinaire de clôture fut dirigée par le Président des Stations Vertes qui avait invité pour l'occasion Christian Bourquin, Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales (depuis Président de la Région Languedoc Roussillon) qui nous a brossé un portrait touristique et économique détaillé de sa région, avec « L'accent catalan de la République Française » tel que défini par lui-même.

Les hébergements étaient répartis sur plusieurs établissements hôteliers de la station et pour la restauration nous eûmes la possibilité de déjeuner dans deux restaurants, dont le restaurant d'application du Collège Hôtelier « CFA Cuisine restauration » de Vernet, reconnu pour sa qualité.
Les deux dîners se déroulèrent dans la salle polyvalente dont la soirée de clôture avec la très belle prestation d'un groupe de chants et de danse catalane, qui nous initia à la « Sardane », le tout avec des mets du pays préparés par trois chefs « Toques Blanches du Roussillon » et servis par les apprentis du Collège Hôtelier.

Comme à chaque rencontre et échanges entre partenaires du tourisme, de nombreux contacts furent pris et des idées à développer ont vu le jour, à suivre, par exemple pour Bagnoles de l'Orne le label « Famille Plus » et d'autres petites choses …

A l'issue de ce congrès une demande officielle de la Ville de Bagnoles a été envoyée au Président Noël Ravassard pour accueillir le prochain congrès des « Stations Vertes » en 2013, à l'occasion des 100 ans de notre station.

Espérons que cette proposition soit retenue par l'organisation, il a été fait le maximum pour cela.

A l'année prochaine à Montreuil-sur-Mer pour le prochain congrès de 2011.

Petite ville ou grand village, une Station Verte comme on les aime

Le panneau placé à l'entrée de chaque commune labellisée annonce d'emblée la couleur : ici, le tourisme de nature est roi. Présentes dans 87 départements et la quasi totalité des régions françaises, les 600 Stations Vertes sont des destinations touristiques au développement maîtrisé. La charte de ce label, dont notre commune est signataire, a été élaborée en 1964. Elle prend en compte tout type d'attrait naturel, depuis les jardins fleuris aux montagnes vivifiantes, en passant par les forêts touffues ou les prairies réchauffées par le soleil. L'essentiel, c'est que chaque Station Verte s'engage dans une logique de développement touristique tournée vers la nature. Elle s'assure donc de la valorisation et de l'entretien de ce patrimoine et en facilite l'accès aux habitants et aux touristes grâce aux chemins de randonnées, sites d'observation, visites pédagogiques ou espaces aménagés de jeux et de loisirs.

Le label Station Verte distingue également des destinations où il fait bon vivre, où l'on peut se détendre dans les allées des marchés, à la table de restaurants typiques ou à la rencontre d'artisans locaux. Côté prestations pour les touristes, chaque Station doit notamment fournir sur son territoire l'accès à une offre d'hébergements diversifiée, une piscine, une infrastructure culturelle et un programme d'animations et de festivités.

Ainsi, sur notre territoire,

BAGNOLES DE L'ORNE en NORMANDIE
«La Station Équilibre»

La charte de ce label, dont notre commune est signataire depuis 2009, valorise des destinations touristiques au développement maîtrisé. Le texte prend en compte vingt critères, parmi lesquels le nombre d'habitants, la capacité d'hébergements, la présence, évidemment, d'attraits naturels ou l'accès à des services de proximité garantissant le bien-être de tous.

En bref, ce label concerne des destinations où il fait bon vivre, où l'on peut se détendre dans les allées des marchés, à la table de restaurants typiques ou à la rencontre d'artisans locaux. Côté activités, chaque Station doit notamment disposer sur son territoire d'un lieu de baignade, d'une infrastructure culturelle et d'un programme annuel d'animations et de festivités.

Pour les visiteurs, être une Station Verte apporte une garantie forte de beauté des paysages, d'accueil chaleureux, de calme. Ce sont des Stations agréables et qui présentent des sites naturels pour pratiquer des activités de plein-air : de la randonnée au canoë, en passant par l'escalade ou la luge. Enfin, ce sont aussi des lieux où on ne s'ennuie pas, où le cadre va permettre de vivre une expérience en lien avec notre terroir.

- **Développer notre attractivité**

Lorsque nous avons choisi d'adhérer à ce réseau, nous avons été motivés par plusieurs objectifs :

- Développer l'attractivité à toutes les saisons, ce qui profite à l'économie locale,

- Soutenir les efforts quotidiens et les projets de la commune en matière de qualité de vie,

- Bénéficier du dynamisme et de la visibilité en étant membre d'un réseau national de villages et petites villes qui vont avancer ensemble,

- Inspirer et encourager des initiatives en adéquation avec le label Station Verte pour progresser dans le tourisme de nature. On peut parler de « village-station 5ème génération ».

L'objectif de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances, qui gère le label et le réseau national, est de permettre à des communes de petite et moyenne taille de se positionner en tant que destinations de référence pour des week-ends et des vacances dans la nature. Obtenir ce label, c'est avoir un positionnement clair pour sa destination autour de la présence de patrimoine naturel, d'une offre d'hébergements et d'une offre de loisirs.

- **Porter fièrement ce label**

En 2010, plus du tiers des représentants des 600 Stations Vertes ont donné leur avis sur le label dans le cadre d'une enquête interne de perception et d'appropriation menée par la Fédération.

Trois principaux constats ont été dégagés :

1- Il y a un fort sentiment de fierté d'appartenir au réseau Station Verte. Porter le label Station Verte génère massivement un sentiment de fierté et d'attachement pour les représentants des communes adhérentes à ce réseau. Ces derniers vont considérer par exemple que la présence du panneau Station Verte à l'entrée de la commune est un premier symbole fort de l'appartenance d'une commune à ce réseau ; autrement dit, on est attaché à afficher ce logo.

2- Les adhérents sont satisfaits du positionnement et des actions du réseau
Que ce soit pour des actions de promotion ou des partenariats, les adhérents soutiennent les projets mis en œuvre par leur Fédération nationale. Comme ils souhaitent davantage de contacts avec cette dernière, cela conforte le renforcement des actions d'animation de réseau, c'est-à-dire aller à la rencontre des Stations par le biais de réunions de terrain (qui rassemble les Stations Vertes de tout un territoire) et par le biais de diagnostics personnalisés (qui permet à une Station de faire le point de là où elle en est dans sa destination). Cette année, la Fédération est ainsi allée à la rencontre de plus de 100 Stations sur le terrain.

3- Il y a un réel potentiel d'animation du label au niveau local par les adhérents eux-mêmes

Cette enquête a confirmé la pertinence pour les Stations d'utiliser de façon plus poussée ce label comme outil de coordination et de réflexion pour mener des actions avec les partenaires touristiques locaux (prestataires, associations, etc.) et d'autres Stations Vertes du réseau. Il est intéressant de voir que lorsque des Stations travaillent ensemble, cela porte ses fruits. Par exemple, les offices de tourisme des Stations Vertes de Castelnau-Montratier et Montcuq, situées à 17km l'une de l'autre dans le Lot, travaillent ensemble depuis 2002 pour rendre plus visible le territoire et les activités et jeux disponibles pour les familles (ex : jeux « Viens jouer en Quercy Blanc »).

>>> Retrouvez notre commune valorisée sur www.stationverte.com

Label 4 Fleurs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT,
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU TOURISME,
DES SERVICES ET DE LA CONSOMMATION

MAIRIE BAGNOLES DE L'ORNE
12 NOV. 2010
RÉCEPTION COURRIER

Paris, le 8 NOV. 2010

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le jury national des Villes et des Villages Fleuris, réuni en séance plénière le 21 octobre 2010, a décidé d'attribuer le label « Quatre Fleurs » à Bagnoles de l'Orne.

La municipalité offre aux habitants et aux nombreux visiteurs des espaces publics d'une grande qualité dans un cadre verdoyant et fleuri.

Le quartier « de la belle époque » est tout à fait impressionnant et les belles demeures sont parfaitement entretenues ou rénovées.

Le Parc de la mairie aux essences remarquables est très beau. La réfection de la place du général De Gaulle avec des plantations de vivaces est réussie. Des liaisons douces ont été créées avec pistes cyclables, et le mobilier urbain, la signalétique sont de belle qualité.

La ville est abondamment fleurie en plantes annuelles, et l'utilisation de vivaces est préconisée ainsi que la diminution de bacs en centre ville.

Les nombreuses animations touristiques et pédagogiques sont ciblées sur le label : fêtes des plantes, visite de jardins, randonnées pour découvrir les arbres remarquables, sorties pédagogiques en forêt etc...

Les critères environnementaux du label sont respectés, la ville est soignée.

Avec mes félicitations, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

H. Novelli

Hervé NOVELLI

Le site internet

En 2010, le conseil municipal a fait le choix de développer le site internet de la ville.

Les objectifs étaient de :

- Valoriser l'image de la Station et la rendre cohérente en créant un fil rouge «tendance» et dynamique que l'on retrouve aussi bien sur les campagnes de communication que sur les outils web,
- Créer un véritable espace dédié aux habitants de Bagnoles de l'Orne, hébergé sur le site «bagnolesdelorne.com» pour les renseigner sur la municipalité,
- Faire évoluer la navigation et faciliter l'accès aux informations pour se renseigner sur la destination et préparer son séjour,
- Revisiter l'arborescence et être plus performant, plus fluide et ergonomique
- Mettre l'internaute au coeur du site et lui faire découvrir, de façon ludique et vivante, les différentes facettes de la ville et lui donner les clés de la consommation.

Ainsi deux axes ont été adoptés :

1 - Partie « loisirs et tourisme »

Évolution de la navigation pour faciliter l'accès aux informations et se renseigner sur la destination Bagnoles de l'Orne.

Choix de 10 rubriques :
- Découvrir
- Sortir
- Bien-être
- Sport
- Où dormir ?
- Où manger ?
- Congrès
- Agenda
- Accès
- Contacts.

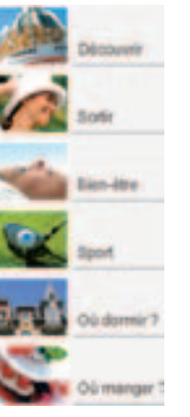

Fréquentation moyenne d'avril à octobre : 27 029 connexions mensuelles.

2 - Partie « ville »

Création d'un véritable espace dédié aux habitants pour les renseigner sur leur municipalité.

Choix de 9 rubriques :
- Votre conseil municipal,
- Vos services mode d'emploi
- Vos démarches administratives
- Renseignements Utiles
- Soyons durables
- Spécial enfance
- Social
- Les réalisations et projets
- Les associations.

Fréquentation moyenne d'avril à octobre : 521 connexions mensuelles.

La newsletter

La municipalité a également fait le choix d'une refonte de la newsletter afin :

- D'être en cohérence avec le site internet,
- D'optimiser l'ergonomie pour faciliter la lecture et surtout la rendre plus agréable,
- De véhiculer une image qualitative en phase avec le positionnement de la station.

N'hésitez pas à vous y abonner sur la page d'accueil :

http://www.bagnolesdelorne.com

Le panneau lumineux

La nouvelle communication locale : les panneaux électroniques.

Bagnoles de l'Orne est à la pointe de la nouveauté avec de prochains panneaux électroniques d'affichage par diodes luminescentes, dont le premier exemplaire est déjà en action sur le parvis du Centre d'Animation.

Ainsi chacun peut voir, en défilement, tous les prochains spectacles, ou animations, à venir dans la Station, avec les dates, les lieux et les tarifs.

Ces panneaux ont vocation à communiquer principalement sur les manifestations culturelles, sportives et festives s'adressant à un public de passage, ainsi que sur les informations municipales en direction des habitants.

Cette information est commandée directement par un ordinateur piloté depuis le Centre d'Animation et ceci en temps réel.

A l'avenir d'autres panneaux compléteront l'information dans différents endroits de la station. Ce dispositif viendra en supplément des douze vitrines d'affichage papier, déjà gérées par la Régie Animation.

Ce complément d'information se rajoute à l'Office de Tourisme, surtout en dehors des heures d'ouverture de celui-ci, ainsi qu'aux annonces faites dans la presse locale.

La communication extérieure

La communication Extérieure Presse Magazine du PLAN de COM 2010

La communication par achats d'espaces publicitaires dans la presse magazine féminine, spécialement sur la région Paris Île de France, correspondant à notre cible de clientèle : forme-santé, tourisme, détente, animations, forêt, gastronomie et activités sportives.

L'objectif de ces espaces de pubs, en plus de faire de l'image et de la notoriété sur le nom de Bagnoles, est de drainer vers le site www.bagnolesdelorne.com, un maximum d'internautes afin de les inciter à jouer pour gagner des Week-ends « Spa » ou « Nature » et de créer ainsi un fichier de clients potentiels.

Ce fichier dédié de 30 000 noms environ (déclaré à la CNIL), sert de support aux futures vagues de Mailings électroniques thématiques (e-mailings), tout le long de la saison. Ex : ouverture saison thermale, Fête des plantes, Festival des Arts de la rue, Forfait Liberté, Automne Gourmand, Week-ends champignons…

Par ailleurs les actions presse menées par le Cabinet Michèle Frêné Conseil de Caen, permettent de bénéficier de retombées presse sous forme de « rédactionnels » en rapport avec la Station de Bagnoles.

L'équivalent en achat d'espaces, s'élève pour 2010 à environ 241 000 € pour 132 articles, Presse Mag et Sites Web dédiés.

• Les ordures ménagères

Notre société est de plus en plus génératrice de déchets ménagers divers.

Certains de ceux-ci peuvent être revalorisés, c'est le cas de certains « plastiques » pouvant entrer dans la fabrication de vêtements dits « polaires », d'où l'importance du tri sélectif :

- Tri sélectif effectué de porte à porte : plastiques, papiers,
- Tri sélectif volontaire dans les déchetteries : encombrants, déchets verts*, produits dangereux (solvant, huile de vidange)...
- Tri sélectif volontaire également pour le verre (containers), piles électriques (magasins)...

Mais que deviennent nos ordures ménagères ?

Notre commune adhère au « Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères d'Andaines = SIRTOM » qui gère l'ensemble de nos déchets, dont nos ordures ménagères en particulier.

Ces dernières sont acheminées au centre d'enfouissement de FEL (canton d'Exmes).

Les camions qui y arrivent sont tout d'abord pesés, puis, passent sous un portique détectant les produits radioactifs (déchets hospitaliers le plus souvent). Si le portique détecte de tels produits, cela ne devrait pas ce produire mais cela arrive, le chargement est confiné dans un lieu isolé.

Le camion est entièrement décontaminé et le conducteur est soumis à un suivi particulier par la médecine du travail.

Sinon, le camion déverse son chargement dans une « cellule de réception », profonde excavation creusée dans le sol dont les parois sont recouvertes d'une épaisse bâche protectrice pour l'environnement.

De lourds engins (55 tonnes) sillonnent cette cellule afin de compacter les ordures ménagères, mais aussi tout ce qui n'a pas été trié, gagnant ainsi du précieux volume.

Les eaux pluviales sont dirigées vers des bassins de traitement et des détonations régulières chassent les oiseaux des alentours.

Chose qui peut sembler curieuse, aucune odeur n'est perçue !

Dès qu'une cellule est saturée, elle est recouverte de plusieurs mètres de hauteur de terre.

Des pompes destinées à extraire le « jus de fermentation », ainsi que des capteurs de méthane sont alors installés.

Le « jus » est dirigé vers des bassins de décantation, les boues extraites seront traitées dans d'autres centres spécialisés.

Le méthane récupéré alimente une unité de valorisation électrique.

Le centre d'enfouissement de FEL, créé en 1984 pour un volume d'accueil autorisé de 100.000 tonnes/an, verra sa fermeture en 2011 pour manque de capacité d'accueil.

La société utilisatrice du site devra en assurer la sécurité et la maintenance des lieux pendant 30 ans après cette fermeture.

Le prix payé par les communes pour l'évacuation de déchets ménagers dans les centres d'enfouissement, comprend, non seulement le transport et le traitement des déchets, mais aussi la budgétisation des trente années de gestion du site.

Afin de développer le tri sélectif, l'État augmente progressivement son prélèvement sur cette manne : 66 700€/ tonne en 2008, 142 300€/tonne en 2010.

* Il est rappelé que les feux sont réglementés par arrêté municipal (voir ci-après).

• Nuisances sonores

<u>Réglementation</u> : Arrêté Préfectoral du 7 août 2007

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,

- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,

- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE BALAYAGE ET LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES ET PRIVÉES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

LE MAIRE DE BAGNOLES DE L'ORNE,

VU les articles L 2212-2 al1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code de la route,
VU le règlement sanitaire départemental précisant que les arrêtés municipaux fixent les obligations spécialement des riverains des voies publiques en tant de neige et de verglas.
Considérant que l'entretien des voies publiques et des trottoirs par temps de neige et de verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents, les habitants devront exécuter les obligations qui leurs sont imposées par la loi en nettoyant les parties de la voie publique ou du trottoir qui les concernent, dans l'intérêt de tous.

ARRÊTÉ

Article 1er : Dans toutes les rues ou autres voies publiques, cours, rues ou passages privés, les propriétaires ou leurs locataires sont tenus de faire balayer régulièrement le devant et les côtés de leurs immeubles, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de trottoirs.

Article 2 : Il est expressément défendu de pousser les produits de ce balayage dans les bouches d'égout ou avaloirs.

Article 3 : L'entretien en état de propreté des grilles des avaloirs placés dans les caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

Article 4 : En cas de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs, le long de leur propriété. En cas de verglas, ils jetteront du sel devant leurs habitations.

Article 5 : En temps de gelée, il est défendu de sortir sur la rue les neiges ou glaces provenant des cours ou de l'intérieur de l'habitation. Il est défendu de faire couler l'eau sur la voie publique ou sur leur trottoirs.

Article 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de la Ferté Macé – Bagnoles de l'Orne,
- Le brigadier de Police de Bagnoles de l'Orne,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur Général des services,
- Monsieur le Directeur de la DDT,

Fait à Bagnoles de l'Orne, le 15 décembre 2010
Le Maire,
Monsieur René JAMBON

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA PRÉSENTATION ET LES CONDITIONS DE REMISE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DE LA PROPRETÉ DES VOIES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L1311-1 et 2, L 1312-1 et 2,
- Vu le Code Pénal, notamment ses articles R610-5, R632-1, R635-8 et R644-2
- Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L541-1 à L 541-50, relatifs à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,
- Vu les articles L 2212-1 et 2 et L 2224-13 à L 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le règlement sanitaire départemental en vigueur et notamment son titre IV,
- Considérant qu'il convient de mettre à jour les règles de présentation et les conditions de remise des déchets des ménages et des collectes sélectives (verre, papier, déchets végétaux, encombrants), en complétant et précisant sur le plan local les dispositions des lois et règlements en vigueur,

ARRÊTÉ

Article 1er : Dispositions générales : Ordures ménagères et tri sélectif

- Les ordures ménagères doivent être présentées impérativement à la collecte dans des conteneurs ou des sacs poubelles en plastique soigneusement fermés, déposés sur le trottoir devant l'habitation de l'usager la veille au soir du jour du ramassage des poubelles (les dimanches soirs et les mercredis soirs), et pas plusieurs jours avant, afin d'éviter que les sacs poubelles soient éventrés par des animaux errants.

Les conteneurs, une fois vidés, doivent impérativement être retirés de la voie publique le plus rapidement possible.

Il est formellement interdit à toute personne d'ouvrir les sacs poubelles ou les conteneurs pour y chercher quoi que ce soit à l'intérieur, de les déplacer ou d'en répandre le contenu sur le domaine public ou privé. Le personnel chargé de la collecte est habilité à ouvrir les conteneurs pour vérifier que leur contenu est compatible avec la collecte considérée.

Article 2 : Déchetterie

- Concernant la collecte du tri sélectif, les sacs sont à déposer les mercredis soirs seulement.
- Les déchets verts (tonte, feuilles mortes) sont à emmener à la déchetterie de Lignou.

Horaires d'ouverture : Lundi de 13h30 à 18h
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi de 14h à 18h
Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
Pour le vendredi, c'est à la déchetterie de la Ferté-Macé de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

- Les encombrants (les gravats, ferrailles, colles, peintures, batteries etc…) sont à déposer à la déchetterie de Lignou.

Article 3 : Spécification relative aux sacs poubelles

Ne doivent être utilisés pour la collecte du tri sélectif que les sacs fournis par la commune (bleus et jaunes)

Article 4 : Conditions d'emploi des sacs poubelles

- Les sacs doivent être maintenus dans un bon état de propreté extérieure, ne répandre aucune odeur désagréable et ne présenter aucun danger pour le personnel chargé de la collecte.
- Il est interdit de déposer des cendres chaudes ou toute matières en ignition ou susceptible d'attaquer le sac.
- Il est interdit de mettre dans les sacs des ordures dangereuses ou coupantes sans protection, ou des ordures toxiques.

Article 5 : Dispositions relatives aux immeubles collectifs

- Dans les immeubles collectifs, les ordures ménagères sont présentées à la collecte soit en sacs, soit en bacs appartenant à la copropriété et les collectes sélectives dans les conteneurs mis à la disposition par le SIRTOM.

Article 6 : Dispositions relatives à la collecte des ordures ménagères en sacs fermés

- Les lundis et le jeudis sauf le 1er janvier et le 1er mai.

Article 7 : Dispositions relatives au ramassage du tri sélectif

Les jeudis uniquement sauf le 1er janvier et le 1er mai
Des conteneurs à verres sont mis à la disposition des usagers sur :
- Accès parking derrière ancienne gare (Lac)

- Rue du vieux moulin (lac)
- Allée des anciens combattants (château)
- Derrière les communs du château (château)
- Parking visiteur du camping de la Vée (château).

PROPRETÉ DES VOIES ET DES ESPACES PUBLICS

Article 8 : Interdictions des dépôts sauvages

Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure des dites voies.
Il est interdit de déposer ou projeter sur le voie publique, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, et en dehors des sacs poubelles ou des conteneurs réglementaires, des résidus quelconques de ménages ou immondices quelle qu'en soit la nature, ainsi que les produits de balayage provenant des propriétés privées ou publiques.

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdites. Sont considérés comme dépôts sauvages les ordures ménagères non collectées en raison de leur nature, de leur mauvais conditionnement ou d'une présentation en dehors des heures réglementaires, ainsi que les encombrants.

Article 9 : Prescriptions relatives à la propreté des voies et des espaces publics

Balayage : Lors de la chute des feuilles, les riverains sont tenus dans les moindres délais de balayer les feuilles mortes, chacun au droit de sa façade. Les feuilles ne doivent pas être poussées à l'égout, les tampons de regard et les bouches d'égout devant demeurer libres.
Après toute opération de taille de haie ou autre en bordure de la voie publique, les riverains ont l'obligation de ramasser les déchets verts tombés sur ladite voie.
Déjections canines : Les déjections doivent obligatoirement être ramassées par tout moyen approprié.
Épaves automobiles : l'abandon sur la voie publique de véhicules réduits à l'état d'épave est interdit sur le territoire de la commune. Sont réputés épaves les véhicules privés des éléments leur permettant de circuler par leurs moyens propres, d'être identifiés et qui sont insusceptibles de toute réparation.

Article 10 : Sanctions

En cas d'infraction au présent arrêté, un procès verbal pourra être dressé à l'encontre de l'usager de l'habitation, qu'il le soit au titre de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire.
Dans le cas des immeubles collectifs, ce procès-verbal pourra viser le syndic et la copropriété.
La présentation irrégulière d'ordures ménagères, de bacs de collectes sélectives, de végétaux ou d'objets hétéroclites constitue un dépôt d'immondices. Les auteurs des dépôts d'immondices sont punis d'une amende de 2ème classe en application de l'article R 632-1 du Code Pénal.
En outre, les responsables de dépôt d'immondices ont la charge d'y mettre fin en présentant de façon conforme les ordures constituant ce dépôt afin qu'elles puissent être collectées.
Le non-respect des dispositions de cet arrêté est puni d'une amende de 1ère classe, en application de l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 11 : Toutes les dispositions antérieures sont abrogées.

Article 12 : Recours

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Article 13 : Les agents de la force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 14 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le préfet,
- Monsieur Abraham, lieutenant du groupement de la Gendarmerie de la Ferté-Macé et de Bagnoles de l'Orne,
- L'agente de Police Municipale,
- Monsieur le Directeur Général des services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur du Centre d'Animation.

Fait à Bagnoles de l'Orne, le 15 décembre 2010.
Le Maire,
René JAMBON

ARRÊTÉ
RÉGLEMENTANT LES FEUX DE JARDINS DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE,

- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu les articles L 2212-1 et 2 Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le règlement sanitaire départemental en vigueur,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les règles de brûlages dans la commune,
Considérant les nuisances occasionnées au voisinage par cette pratique et les dangers qu'elle peut présenter,

ARRÊTÉ

Article 1er : Tout brûlage sur le domaine public est rigoureusement interdit

Article 2 : Il est formellement interdit de brûler toute l'année des détritus de jardin ou de quelque autre nature que ce soit les dimanches et jours fériés.

Article 3 : Aucun brûlage n'est autorisé durant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre.

Le reste de l'année, le brûlage est autorisé du lundi au samedi de 13h à 17h.
Tout feu devra être complètement éteint à l'expiration de ces plages horaires.

Article 4 : Tout brûlage devra se faire en présence d'eau et/ou de sable à proximité.
Toute personne ayant allumé un feu devra veiller à ce que l'importance du foyer et les retombées incandescentes, compte tenu de l'intensité et de la direction du vent, et de la distance par rapport aux habitations voisines, n'entraînent pas de nuisances pour les tiers, notamment par les fumées.

Article 5 : Il est formellement interdit de procéder au brûlage de matières ou produits susceptibles de dégager des fumées nauséabondes, polluantes ou toxiques (matières plastiques, résidus de peinture, tissus, moquette, etc...).

Article 6 : La personne effectuant le brûlage sera tenu pour responsable des désordres et de tous les dommages auquel le brûlage pourrait donner lieu.

Article 7 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont annulées.

Article 9 :

-Monsieur le préfet,
-Monsieur Abraham, lieutenant du groupement de la Gendarmerie de la Ferté-Macé et de Bagnoles de l'Orne,
-Le Brigadier de Police Municipale,
-Monsieur le Directeur Général des services,
-Monsieur le Directeur des Services Techniques,
-Monsieur le Directeur du Centre Culturel.

Fait à Bagnoles de l'Orne, le 15 décembre 2010.
Le Maire,
René JAMBON

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

mes 4 gestes clé pour économiser l'eau

j'économise l'eau

1 Je fais la chasse aux fuites

Les fuites d'eau ne sont pas toujours visibles

- Je surveille ma consommation et je relève régulièrement mon compteur d'eau.
- J'entretiens ma robinetterie, je change les joints.

Repères :
La consommation de référence par foyer est de 120 000 litres par an.
Une chasse d'eau qui fuit peut perdre jusqu'à 500 litres par jour.

2 J'adopte des gestes simples

- J'évite de laisser couler l'eau inutilement pendant la vaisselle, le lavage des mains, le brossage des dents.
- Je préfère les douches (50 litres) aux bains (150 litres).

Repère :
Un robinet qui coule pendant 2 minutes par jour, c'est 10 000 litres d'eau consommés sur une année.

3 Je m'équipe en matériel économe

Quelques exemples d'équipements ou d'adaptations simples qui peuvent s'avérer efficaces pour réduire ma consommation :

- Pour les WC, je diminue le volume de la chasse d'eau en y mettant des plaquettes WC ou des bouteilles d'eau, en réglant le flotteur ou en changeant le mécanisme.
- J'adapte des mousseurs sur les robinets qui permettent de réduire de moitié le débit sans perte de confort.
- Je choisis des appareils ménagers économes.

Repère :
Le volume de chasse est de 10 litres pour les WC les plus anciens et de 3-6 litres pour les WC les plus récents.

4 J'utilise les eaux de pluie

Pour mes usages extérieurs (arrosage du jardin, nettoyage des voitures, ...),

- Je peux récupérer l'eau de pluie en bas des gouttières.
- Je n'oublie pas d'arroser au bon moment (le soir ou tôt le matin) et au pied des plants.

Astuce :
L'eau de lavage de mes légumes arrosera très bien mes jardinières ou mes plantes vertes !

Réalisation SAGE MAYENNE - Création [illegible] - Illustrations Marc Pouteau

En savoir + : www.ecodeaumayenne.org

Avec mes 4 gestes clé, je réduis ma facture d'eau...
et d'énergie, car 40% de l'eau consommée est de l'eau chaude.

JANVIER

Spectacle jeune public «Papirus»

Retour aux Thermalies

Internationaux Masculins (Points ATP)

FÉVRIER

Lancement de la campagne de communication 2010

Championnat de France Interligues par équipes de tennis seniors plus

Spectacle jeune public «Lulu nuit blanche»

MARS

Nouvelles plaquettes saison culturelle et bimestriels

Mise en service de l'office traiteur Communs du Château

Tour de Normandie cycliste

AVRIL

Exposition «La Matière du temps»

Les Andain'ries

Bagnoles Mont St Michel

MAI

Pierres en lumières

Concert : Colors Sextet

Cap d'Andaines

JUIN

Résidence d'artistes «La Boderie»

Fête des Plantes

L'Âne en Fête

JUILLET

Vendredis de l'été

Fête de la Ste Madeleine

Concert de guitare classique

AOÛT

Spectacle pyromélodique

Stage et match de Tennis de Table

Clés de Bagnoles

SEPTEMBRE

L'Automne Gourmand

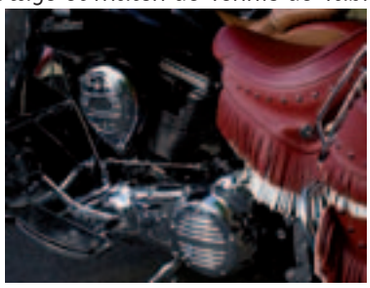

Rassemblement Custom Culture

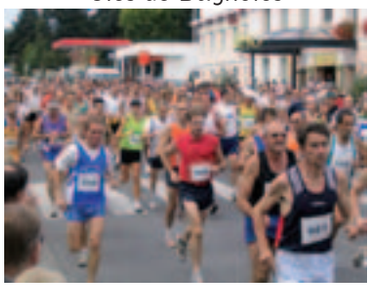

Foulées des Andaines

OCTOBRE

Concert : orgue et organistes

Trophée de Bagnoles de l'Orne

Théâtre «Ça va ?»

NOVEMBRE

Journée solidarité
Repas, concert, animation, exposition

Théâtre «Fleur de Cactus»

Résidence d'artistes «Boudu Les Cop's»

DÉCEMBRE

Marché de Noël

Spectacle de Noël «Cirque Venissia»

Tournoi des Pitchouns et Jeunes de Noël

Prévisionnel programmation 2011*

JANVIER

- Mardi 11 janvier

CONTE MUSICAL : Les Déménageurs Associés présentent « Nasreddine » (spectacle jeune public)

- Dimanche 16 janvier

THÉÂTRE : « Le petit chat Miroir » avec la Compagnie Tournes-Cigales

- Du samedi 22 au dimanche 30 janvier

TENNIS : Open de Bagnoles de l'Orne, Internationaux Masculins (points ATP)

- Lundi 24 et mardi 25 janvier

DANSE : Hanoumat Cie & Le Pied d'Oscar présentent « La tête dans l'oreiller » (spectacle jeune public)

FÉVRIER

- Du vendredi 4 au lundi 28 février

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE : Bruno DELALOSA

- Samedi 5 février

CONCERT JAZZ organisé par Les Trottoirs mouillés

- Samedi 12 février

CHORALE : Les Petits Écoliers Chantants de Bondy

- Mardi 15 février

Conte musical : Les Compagnons de Pierre Menard présentent « L'Arbre sans fin » (spectacle jeune public)

MARS

- Mardi 15 mars

CHANSON : Amipagaille présente « « A travers chant » (jeune public)

- Vendredi 18 mars

PRÉSENTATION DE LA SAISON ET SPECTACLE
Présentation de la saison culturelle et sportive de la Station agrémentée d'un spectacle «Bel Air Line» (chansons transatlantiques)

- Du samedi 19 au lundi 21 mars et du vend. 25 au dim. 27 mars

TENNIS : Championnat Individuel seniors, finales départementales

- Mercredi 23 mars

Festival « Le Printemps de la Chanson »
TANGO ARGENTIN : MELINGO « Maldito Tango »

- Samedi 26 et dimanche 27 mars

CYCLISME : 31ème Tour de Normandie

AVRIL

- Samedi 2 avril

CONCERT JAZZ : Jacky MOLARD Acoustic Quartet

- Jeudi 7 avril

TENNIS : Championnat de France par équipes interligues seniors plus, finales

- Samedi 9 avril

SPECTACLE POÉTICO-MUSICAL : Les Têtes d'Atmosphère présentent « Un courant d'air entre les dents »

- Du samedi 9 au dimanche 8 mai

PARCOURS DÉCOUVERTE : Énigmes et jeux ludiques

- Du samedi 9 au samedi 16 avril

TENNIS : 18ème Tournoi International seniors plus (ITF)

- Samedi 16 avril

DÉCOUVERTE : REPORTERS EN HERBE « Inspecteur Bagno »

- Dimanche 17 avril

COMÉDIE MUSICALE présentée par Le Jardin Musical « Les Gamins de La Butte » avec en 1ère partie « Chantons Paris »

- Du jeudi 21 avril au dimanche 1er mai

FESTIVAL DE L'HUMOUR : « Les Andain'ries »

- Samedi 23 avril

TYROLIENNE dans le parc du Château

- Mercredi 27 avril

PÉTANQUE : Concours vétérans +55 ans en doublettes mêlées

- Samedi 30 avril

CYCLOTOURISME : 36ème Bagnoles / Mont Saint Michel / Bagnoles

DÉCOUVERTE : Bagnoles de l'Orne en calèche

- Samedi 30 avril et dimanche 1er mai

AÉROCLUB D'ANDAINE : Baptêmes de l'air avions et ULM

MAI

- Tous les week-ends

TENNIS : Championnat par équipes (jeunes, seniors et seniors plus)

- Dimanche 1er mai

AÉROCLUB D'ANDAINE : Baptêmes de l'air avions et ULM

- Vendredi 13 mai

THÉÂTRE DE LA VÉE : 1ère représentation

- Samedi 14 mai

PIERRES EN LUMIÈRES DANS L'ORNE : 3ème édition

- Samedi 14 et dimanche 15 mai

FOIRE DES ANDAINES : brocante et vide-greniers

- Jeudi 19 mai

CONTE ET DESSIN : Compagnie Les Gomères présente « Comment Wang-Fô fut sauvé » (jeune public)

JUIN

- En juin (date à définir)

DANSE avec la Compagnie des Arts

THÉÂTRE avec le Groupe Théâtral de la Vée

- Samedi 4 juin

TENNIS : Raquette FFT

PÉTANQUE : 10ème Grand Prix de la ville en triplettes

- Dimanche 5 juin

NATIONALE D'ÉLEVAGE : Braques de Weimar

- Jeudi 9 et vendredi 10 juin

THÉÂTRE MUSICAL : Théâtre du Signe présente « La petite histoire du grand début » (jeune public)

- Du samedi 11 au lundi 13 juin

ÉCHECS : 3ème Open International de Pentecôte et 2ème Open Jeunes

TENNIS : Trophée Jean Simon

- Samedi 11 et dimanche 12 juin

FÊTE DES PLANTES : exposition-vente de végétaux et des arts du jardin, conférences, jardins éphémères et animations

- Dimanche 12 juin

SPECTACLE SAISON CULTURELLE

- Dimanche 19 juin

CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES au Village du Cheval

- Mardi 21 juin

30ème FÊTE DE LA MUSIQUE

- Samedi 25 juin

VISITE GUIDÉE : Quartier Belle Époque dans le cadre de l'anniversaire de la création de la Ville de Bagnoles de l'Orne (28/06/1913)

- Dimanche 26 juin

JOURNÉE PEINTRES DANS LA RUE

RALLYE : Rassemblement « Porsche »

Dates à retenir

JUILLET

- Du vendredi 1er juillet au vendredi 26 août

ARTS DE LA RUE : 14ème édition du Festival des Arts de la Rue « Les vendredis de l'été »

- Samedi 2 juillet

THÉÂTRE avec le Groupe Théâtral de la Vée

- Du samedi 2 au mercredi 6 juillet

ÉCHECS : Open d'Été Normand

- Du dimanche 3 juillet au dimanche 28 août

CONCERT A CIEL OUVERT : 8ème édition des « Clés de Bagnoles »

- Samedi 9 et dimanche 10 juillet

AÉROCLUB D'ANDAINE : Baptêmes de l'air avions et ULM

- Jeudi 14 juillet

RALLYE PÉDESTRE : Parcours découverte dans la ville

TYROLIENNE SUR LE LAC organisée par Le Bois Parcours Nature

SPECTACLE PYROTECHNIQUE : fête nationale

- Dimanche 24 juillet

FÊTE DE LA SAINTE MADELEINE : Théâtre de rue, vide-greniers, fête foraine, concert et spectacle pyromélodique

- Samedi 30 juillet

BALADE COMMENTÉE EN CALÈCHE

AOÛT

- Fin août

TENNIS DE TABLE : stages + MATCH PRO

- Lundi 1er août

CYCLOTOURISME : Bagnoles de l'Orne Point Accueil dans le cadre de la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme du 31 juillet au 7 août 2011

- Du mercredi 10 au dimanche 14 août

MUSIQUE : Guitar France 2011. Stage international de guitare classique proposé par Craig Ogden & Gary Ryan

- Samedi 13 août

CONCERT : « L'Art de la Guitare Classique » par Craig Ogden & Gary Ryan

- Dimanche 14 août

CONCERT : guitare classique

FOIRE : 21ème foire aux antiquités, à la brocante et aux collections

- Lundi 15 août

RALLYE PÉDESTRE : Parcours découverte dans la ville

TYROLIENNE SUR LE LAC organisée par Le Bois Parcours Nature

SPECTACLE PYROMÉLODIQUE

- Samedi 27 août

THÉÂTRE avec le Groupe Théâtral de la Vée

SEPTEMBRE

- Samedi 3 et dimanche 4 septembre

RASSEMBLEMENT CUSTOM CULTURE : « Bagnoles & Bikes Show »

- Dimanche 4 septembre

28ème ÉDITION DU SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE

- Samedi 10 septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS DE BAGNOLES : 4ème édition

SPECTACLE SAISON CULTURELLE

GASTRONOMIE : 31ème chapitre de la Tripière Fertoise

- Samedi 10 et dimanche 11 septembre

FESTIVAL GASTRONOMIQUE : Automne Gourmand, 10ème édition

- Mercredi 14 septembre

PÉTANQUE : Concours vétérans +55 ans en doublettes formées

- Samedi 17 et dimanche 18 septembre

JOURNÉES DU PATRIMOINE : visites guidées

- Samedi 24 septembre

COURSE A PIED : 19èmes Foulées des Andaines

THÉÂTRE avec le Groupe Théâtral de la Vée

- Samedi 24 et dimanche 25 septembre

AÉROCLUB D'ANDAINE : Baptêmes de l'air avions et ULM, journées portes ouvertes et week-end sports en famille

- Dimanche 25 septembre

TRANS'ANDAINE VTT

OCTOBRE

- En octobre

JUMELAGE GASTRONOMIQUE FRANCO-ALLEMAND : La cuisine allemande de Kusel s'invite à Bagnoles de l'Orne

- Dimanche 2 octobre

FOIRE D'AUTOMNE : marché et vide-greniers

- Samedi 8 octobre

SPECTACLE SAISON CULTURELLE

- Samedi 15 octobre

THÉÂTRE avec le Groupe Théâtral de la Vée

NOVEMBRE

- En novembre

JUDO : Tournoi annuel interclubs

- Samedi 5 et samedi 19 novembre

THÉÂTRE avec le Groupe Théâtral de la Vée

- Samedi 12 novembre

SPECTACLE SAISON CULTURELLE

DÉCEMBRE

- En décembre

SPECTACLE DE NOËL

TENNIS : Tournoi des Pitchouns (8 ans)

TENNIS : Tournoi jeunes de Noël (9-16 ans)

* Prévisionnel non exhaustif pouvant être soumis à modification ultérieure.

Vie municipale 2011*

Janvier

- Jeudi 20

Voeux de M. Le Maire - 18h

Mars

- Jeudi 3

Repas des aînés - 12h

- Samedi 5

Accueil des nouveaux Bagnolais - 11h

- Vendredi 18

Présentation de la saison culturelle et sportive

- Dimanche 20

1er tour des élections cantonales

- Dimanche 27

2ème tour des élections cantonales

Cure Thermale / Remise en forme

- Du samedi 5 mars au dimanche 13 novembre

Ouverture du Camping

- Du samedi 5 mars au samedi 5 novembre

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
www.defense.gouv.fr/japd
bientôt 16 ans ? pense au
RECENSEMENT en MAIRIE
OBJECTIF CITOYEN
une attestation te sera remise
Elle va me servir à quoi cette attestation de recensement ?!
A quoi ?... Mais enfin ! Pour la conduite accompagnée, pour passer tes examens, tes concours et participer à la J.A.P.D.

Vos **droits** et vos **démarches**

formation
social
papiers
logement
travail
justice
famille

La première **réponse** à vos **questions**

sur internet
service-public.fr
par téléphone
3939
allo, service public
au prix d'une communication locale
à partir d'un poste fixe

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES HABITANT À BAGNOLES DE L'ORNE

- AUBERT Nathalie - 8 Hameau de la Chesnaie - 61140 Bagnoles de l'Orne - Tél. 02 33 30 46 99
- BEJON Marie-Christine - 3 Hameau de la Chesnaie - 61140 Bagnoles de l'Orne - Tél. 02 33 37 85 73
- DAVENNE Michèle - 2 Le Champ Macé - 61140 Bagnoles de l'Orne - Tél. 02 33 30 09 27
- LETARD Peggy - 1 Clos de l'Eden - 61140 Bagnoles de l'Orne - Tél. 02 33 96 72 03
- LANDAIS MESAGLIO Annick - 13 Hameau de la Chesnaie - 61140 Bagnoles de l'Orne - Tél. 02 33 38 88 44
- MICHEL France - 19 Hameau de la Chesnaie - 61140 Bagnoles de l'Orne - Tél. 06 30 38 64 05
- VIVIER Chantal - 7 lotissement de la Chailloire - 61140 Bagnoles de l'Orne - Tél. 02 33 37 99 57

« Pass'Avantages Bagnoles »

Cette carte nominative, gratuite et réservée aux habitants de Bagnoles de l'Orne soit tous les habitants de la commune pouvant justifier de leur domiciliation (propriétaires et enfants à charge), permet de bénéficier de tarifs avantageux (jusqu'à 50% selon l'activité) aux entrées des structures suivantes : Mini-golf, Tennis, Golf, Piscine, Tir à l'arc, Randonnée Pédestre, Petit train, Belote... Elle est aussi acceptée avec un

tarif préférentiel auprès de nos partenaires.

Pour obtenir cette carte, il faut :
- En faire la demande auprès du Centre d'Animation, de la Mairie, de la Piscine ou de l'Office de Tourisme,
- Fournir une pièce d'identité,
- Apporter un justificatif de domicile (moins de 3 mois) ou rôle de contribution (impôts),
- Amener une photo d'identité récente,
- Fournir le livret de famille (pour les enfants).

La validité du Pass'Avantages Bagnoles devra être renouvelée tous les ans. Sans cette carte, vous ne pourrez pas bénéficier des tarifs préférentiels. Pensez donc à demander votre carte.

« Carte d'identité et passeport »

• La carte d'identité

Les demandes de carte d'identité peuvent être faites à la Mairie de Bagnoles de l'Orne.

• Le passeport

Il est à noter que les demandes de passeport ne peuvent se faire qu'au Bureau de police de la Ferté-Macé.

« Gaz de France »

- **Urgence Sécurité Gaz :** GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Pour le **raccordement au gaz naturel :** GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)
- Si vos administrés ont un **contrat** de gaz naturel ou d'électricité **Gaz de France Dolce Vita : 09 69 324 324** (appel non surtaxé) ou **www.dolcevita.gazdefrance.fr**

SIRTOM D'ANDAINES

DÉCHETTERIE LIGNOU

Horaires d'ouverture

. Lundi de 13h30 à 18h
. Mardi et jeudi de 9h à 12h et 14h à 18h
. Mercredi de 14h à 18h
. Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Le vendredi : déchetterie de la Ferté-Macé de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des ordures ménagères le lundi et jeudi matin et collecte du tri sélectif (emballage et papier) le jeudi.

CONTENEURS VERRES

. Allée des anciens combattants
. Derrière les communs du château
. Parking Av. du Président Coty (Château)
. Rue du Vieux Moulin (Lac)
. Parking derrière l'ancienne gare

'Soyez écologiquement responsables'

- **Jaune** « Les emballages » : briques alimentaires, cartons, boîtes métalliques, bouteilles plastiques...
- **Bleu** « Le papier » : magazines, prospectus, journaux, cartons
- **Vert** « Le verre »
- Les ordures ménagères

«Des sacs plastiques jaunes et bleus sont disponibles en Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat».

⇢ **Tout autre déchet** (ferraille, bois, carrelage, déchet vert…) est à emmener **obligatoirement** à la déchetterie située à Lignou sur la commune de Couterne.

MAIRIE

Château Hôtel de Ville

Tél. 02 33 30 73 73 - Fax 02 33 30 73 90

mairieaccueil@bagnolesdelorne.com

- Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 15h à 17h45

- Présence de M. Le Maire : lundi, mercredi et vendredi de 11h à 12h (sur rendez-vous)

SYNDICAT DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

- Le Syndicat des eaux de Bagnoles de l'Orne et de St Michel des Andaines est installé au 1er étage de l'Hôtel de Ville - Tél. 02 33 37 71 16

- Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

- Services Techniques - Tél. 02 33 37 81 43

(Y compris les week-ends et jours fériés)

MESSAGE DES SAPEURS-POMPIERS

Vous avez besoin des Sapeurs-pompiers ?

Les Sapeurs-pompiers ont besoin de vous.

Si vous avez entre 18 et 45 ans, allez les rencontrer les samedis soir entre 18h et 19h au centre de secours, rue Pierre Vivet, à Bagnoles de l'Orne.

Contact : Lieutenant Berson 02 33 38 95 59 ou Adjudant chef Coelle 06 21 84 78 74